

CONSEIL DES MINISTRES

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A PRÉSIDÉ LA RÉUNION

Page 3

SOUTIEN AUX GROUPES
TERRORISTES

**DOUZE
ÉLÉMENTS
ARRÊTÉS
PAR L'ANP**

Page 2

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5023 | Jeudi 23 mai 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
EN AFRIQUE

**LA
« DÉCLARATION
D'ALGER »
ADOPTÉE**

Page 4

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT PALESTINIEN

UNE VICTOIRE HISTORIQUE

Page 5



RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



**UN « DIALOGUE FRANC
ET CONSTRUCTIF » POUR
LES PARTIS POLITIQUES**

Page 3

■ SAID CHANEGRIHA :

**« LE DROIT À LA VIE
NÉCESSITE UNE FORCE DE
DÉFENSE DISSUASIVE »**

Page 2

■ CHARGÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

**BOUGHALI ASSISTE AUX
FUNÉRAILLES DU PRÉSIDENT
IRANIEN**

Page 2

■ ATTEINTE D'UN CANCER

**BAHIA RACHEDI
TRANSFÉRÉE EN FRANCE**

Page 16

CHARGÉ PAR LE PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE**Boughali assiste
aux funérailles
du Président
iranien**

«Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali, assiste aux funérailles du président de la République islamique d'Iran, feu Ebrahim Raïssi, et des personnes qui l'accompagnaient», a indiqué hier un communiqué de la chambre basse du Parlement.

«Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le président de l'Assemblée populaire nationale, M. Brahim Boughali, s'est rendu mardi à Téhéran pour assister aux funérailles du président de la République islamique d'Iran, feu Ebrahim Raïssi, et des personnes qui l'accompagnaient», lit-on dans le communiqué.

À son arrivée à l'Aéroport international de Téhéran, «M. Boughali a été accueilli par le président de la Commission de la sécurité nationale et de la politique étrangère au Parlement iranien, M. Abolfazl Amouei, et l'ambassadeur d'Algérie auprès de la République islamique d'Iran, M. Ali Arroudj.»

«Le président de l'APN est accompagné du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, M. Laïd Rebiga, du vice-président de l'APN et président du Groupe parlementaire d'amitié Algérie-Iran, M. Moussa Kherfi, et du président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la communauté algérienne à l'étranger au Conseil de la nation, M. Mohamed Amroune», selon la même source.

DIPLOMATIE

**Attaf
s'entretient par
téléphone avec
ses homologues
ougandais,
congolais
et namibien**

«Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ahmed Attaf, a eu, hier des entretiens téléphoniques avec ses homologues de la République d'Ouganda, M. Odongo Jeje Abubakher, de la République du Congo, M. Jean-Claude Gakosso, et de la République de Namibie, M. Peya Mushelenga», a indiqué un communiqué du ministère.

Le ministre a passé en revue avec ses interlocuteurs « les niveaux atteints par les relations bilatérales dans leurs différents volets et dimensions » et procédé avec eux à « un échange d'analyses concernant les développements de la situation au niveau continental, notamment la préparation de l'importante réunion ministérielle qu'abritera l'Algérie en juin prochain sur la réforme du Conseil de sécurité », a ajouté le communiqué.

R. N.

DIASPORA

L'intérêt indivisible que lui porte le Président

Comme il n'est un secret pour personne, ces dernières années, l'Aïd el Adha coïncide avec la saison estivale. Une opportunité pour nos concitoyens vivant à l'étranger de faire d'une pierre deux coups. D'ailleurs, on s'attend à surgissement parmi les vacanciers qui veulent en profiter.

PAR IDIR AMMOUR

Sur ce, un grand rush est aux portes de nos ports et aéroports et sans parler de nos frontières Est qui se préparent déjà à recevoir, dans les meilleures conditions possibles, les membres de notre communauté à l'étranger, impatients de retrouver la mère patrie. Comment les pouvoirs publics comptent éviter la galère des voyageurs ? Sachant que les autorités, tous secteurs confondus, sont déjà sur le qui-vive pour être fin prêts au rendez-vous estival. C'est dans cette optique que le ministre des Transports, Mohamed El Habib Zahana, en compagnie de plusieurs hauts cadres de l'état, a effectué, avant-hier, une visite d'inspection au port d'Alger, qui intervient dans le cadre des préparatifs de la saison estivale et du renforcement du transport des voyageurs



dans de meilleures conditions, à travers le transport maritime, notamment les membres de la Communauté nationale établie à l'étranger. À cette occasion, M. Zahana a inspecté l'ancienne gare maritime et instruit de « réaménager l'entrée, les guichets, ainsi que la façade, afin qu'elle donne une vue plus esthétique. » Toujours, lors de cette visite, le ministre a également inspecté le navire Bordj Badji Mokhtar qui relève de l'Entreprise nationale du transport maritime de voyageurs (ENTMV), en termes d'accueil et d'orientation, de restauration, de chambres, du salon et de cockpit. Lors de sa rencontre avec l'équipage du navire, M. Zahana a souligné la nécessité de « relever la qualité des prestations et du respect de la sécurité, de l'intégrité et de l'hygiène, et ce en vue de drainer un plus grand nombre de voyageurs, et en assurant des

prestations à la hauteur de leurs attentes, en livrant une nouvelle vision sur le transport maritime algérien et à travers un travail strict visant à réduire les heures de traitement des passagers et des bagages », poursuit le communiqué. Le ministre ainsi que la délégation l'accompagnant ont, enfin, inspecté la salle d'attente des voyageurs. À noter que dans le cadre de cette vision, M. Abdelmadjid Tebboune, a souligné à maintes occasions, l'intérêt particulier qu'il accordait à la prise en charge des préoccupations de la communauté algérienne à l'étranger et à la protection de ses intérêts. D'ailleurs, les représentants de la communauté ne se sont pas fait prier à revenir à la charge, exprimant à l'occasion leur gratitude aux initiatives lancées par le premier magistrat du pays, saluant la démarche, d'entrer et de sortir, de façon exceptionnelle, du territoire national sans l'obtention préalable d'un visa, parmi tant d'autres qui les placent sur un pied d'égalité avec leurs compatriotes en Algérie.

I. A.

EN UNE SEMAINE

Douze éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés par l'ANP

«Douze éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) lors d'opérations distinctes à travers le territoire national, durant la période allant du 15 au 21 mai», indique un bilan opérationnel rendu public hier par le ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période du 15 au 21 mai 2024, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national», précise la même source.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont arrêté (12) éléments de soutien aux groupes terroristes, lors d'opérations distinctes à travers le territoire national», relève le communiqué du MDN.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, et «en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions mili-

taires, 91 narcotrafiquants, et ont mis en échec des tentatives d'introduction de 780 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 49 kilogrammes de cocaïne et 1044943 comprimés psychotropes ont été saisis.»

À Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, des détachements de l'ANP «ont arrêté 314 individus et saisi 56 véhicules, 335 groupes électrogènes, 164 marteaux-piqueurs, 3 détecteurs de métaux, ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres, d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicites», ajoute le communiqué.

De même, «35 autres individus ont été interceptés et 1 pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, 13 fusils de chasse, 71437 litres de carburant, 50 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation et 40 quintaux de tabac ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national.»

Par ailleurs, les Garde-côtes «ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine de 25 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 577 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national», conclut le communiqué du MDN.

R. N.

SAÏD CHANEGRIHA :

**« Le droit à la
vie nécessite
une force
de défense
dissuasive »**

Le chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, le général d'armée, Saïd Chanegriha, a entamé, hier une visite de travail eà la 2^{ème} Région militaire.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le général d'armée Saïd Chanegriha a souligné : « le droit de vivre en paix, en sécurité et en tranquillité nécessite la mise en place d'une force de défense dissuasive. »

Le chef d'état-major de l'ANP a également souligné la volonté de l'Armée Nationale Populaire de mettre « en œuvre une approche globale pour accroître progressivement les capacités de lutte des forces de combat » et « renforcer les outils de défense de notre pays en fournissant tous les facteurs humains et matériels à cet effet. »

Dans son communiqué, le ministère de la Défense nationale fait savoir que le général d'armée a tenu une réunion d'orientation avec les cadres et personnels de la 2^{ème} Région militaire.

R. N.

RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Les partis politiques se félicitent du «dialogue franc et constructif»

Les partis politiques représentés aux Assemblées élues, nationale et locales, se sont félicités, avant-hier soir, du «dialogue franc et constructif» qui a prévalu lors de leur rencontre avec le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, affirmant leur adhésion pleine aux positions de l'État en faveur des causes justes dans le monde, la cause palestinienne en tête.

PAR LAKHDARI BRAHIM

«Lors de ce dialogue, toutes les questions nationales, internationales et régionales ont été évoquées et chaque parti a donné son avis. Nous avons soulevé des préoccupations que nous jugeons urgentes, nécessitant une prise en charge», a indiqué la Secrétaire générale (SG) du parti des Travailleurs (PT), Louisa Hanoune dans une déclaration à l'APS. Le président de la République a présenté, à cette occasion, «des données et des précisions dans tous les domaines, en plus de souligner l'impératif de poursuivre des réformes profondes aux volets politique, économique et social», a-t-elle ajouté, précisant que la rencontre avait permis d'évoquer «la cause palestinienne et le génocide perpétré par l'entité sioniste à Gaza». Après avoir salué «le devoir» qu'accomplit l'Algérie dans les fora internationaux, notamment au niveau du Conseil de sécurité onusien, elle a mis en

garde contre les plans de «l'entité sioniste et de ses suppôts, visant à entamer la sécurité et la stabilité dans les régions du Maghreb et du Sahel». De son côté, le SG du parti du Front de libération nationale (FLN), Abdelkrim Benmbarek, a salué «la voie du dialogue et de la concertation» empruntée par le président de la République avec la classe politique, qualifiant cette démarche de «noble». Le SG du FLN a affirmé que son parti «s'attèlera, par tous les moyens, à contribuer au développement du pays, à la préservation de ses intérêts, et à la défense de ses positions», notamment s'agissant du soutien aux causes justes. «Pour sa part, le président du Front El Moustakbel, Fateh Boutbig, a indiqué qu'une rencontre d'une telle envergure avec les partis, dénote le niveau élevé de la démarche du président de la République», soulignant que «cette rencontre était ouverte et nous a permis de faire le point sur la nature de la conjoncture actuelle et les défis auxquels notre pays est confronté», ainsi que les accumulations des années précédentes. M. Boutbig a précisé y avoir perçu «personnellement», une convergence «totale» des vues du président de la République et des partis, notamment en ce qui concerne «le soutien à la cause palestinienne et à toutes les causes justes de par le monde», car «il y va d'un des principes de la glorieuse Guerre de libération». Le président du Front de l'Algérie Nouvelle (FAN), Djamel Benabdeslam s'est félicité de la rencontre du président de la République avec les partis politiques, indiquant que «cette initiative est un pas très positif, d'autant que le président de la République a écouté toutes les préoccupations et les propositions des partis et sa réponse était claire et franche, étayée de preuves et de chiffres». M. Benabdeslam a affirmé que le président de la République et les partis «sont convenus, lors des débats, de la nécessité de préserver la stabilité du pays et de poursuivre le processus de développement dans tous les secteurs et au niveau de toutes les régions du pays. » Il a indiqué avoir perçu «un consensus national des partis concernant les

démarches entreprises par le président de la République pour ce qui est de la politique étrangère», saluant les «différentes positions de l'Algérie dans les fora internationaux, ces dernières années, ce qui lui a valu un retour en force sur la scène internationale. » Abondant dans le même sens, le premier Secrétaire national du Front des Forces Socialistes (FFS), Youcef Aouchiche a déclaré que «son parti saluait l'initiative du président de la République, en ce qu'il était parmi les premiers partis à avoir appelé à de telles rencontres pour exprimer leurs préoccupations dans un cadre institutionnel, soulignant avoir soulevé, au cours de cette rencontre marquée par un débat libre et responsable, plusieurs préoccupations, idées et analyses sur la situation aux niveaux national, international et régional, et proposé de redynamiser le rôle des partis et de revoir certaines lois. » Après avoir relevé une «convergence de vues sur la politique étrangère», il a affirmé avoir «encouragé le Président de la République à poursuivre la politique de non-alignement et à défendre les justes causes à travers le monde, en tête desquelles le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination ainsi que le soutien au peuple palestinien. » Pour sa part, le Secrétaire général (SG) du Rassemblement national démocratique (RND), Mustapha Yahi, a mis en avant «l'importance de cette réunion ayant permis une meilleure perception aux partis politiques», affirmant que notre pays a besoin d'un «consensus fort pour poursuivre le processus d'édification et

de développement. » Pour sa part, le président du Mouvement El-Bina, Abdelkader Bengrina a indiqué que l'ordre du jour de cette réunion était «ouvert en toute liberté», saluant «la disponibilité affichée par le président de la République quant à l'examen de toutes les préoccupations des partis. » Il a également indiqué avoir relevé «une convergence des vues du président de la République et de la majorité des partis sur les différentes questions soulevées, notamment en matière de politique étrangère de notre pays. » De son côté, le président du parti Jil Djadid, Sofiane Djilali, a affirmé avoir présenté lors de cette réunion, une «vision sur la participation nécessaire des partis à la redynamisation de la scène politique. » Le SG du Parti du Front de la Bonne Gouvernance (FBG), Aissa Belhadi, a indiqué que le président de la République «a écouté, avec grand intérêt, les préoccupations des partis et leurs avis», ajoutant que «notre parti soutient les efforts colossaux consentis par le président de la République en soutien aux causes justes, notamment la cause palestinienne, qui traverse par une période critique. » De son côté, le président du Mouvement de la Société pour la Paix (MSP), Abdelali Hassani, a fait affirmé que la réunion était «une opportunité pour les partis politiques de débattre des mutations politiques majeures qui nécessitent un débat national», relevant que son parti «a exprimé son soutien aux positions de l'Algérie» en faveur des causes justes. L.B.

CONSEIL DES MINISTRES

Le président de la République a présidé la réunion

Le Conseil doit plancher sur un projet de loi relatif aux assurances ainsi que l'examen d'exposés sur le financement des startups. Au menu, également l'évaluation du taux d'avancement des projets de réalisation du chemin de fer destiné aux mines, et reliant Béchar-Tindouf-Gara Djebilet, ainsi que la ligne Bled El-Hadba (sud de Tebessa) - Oued El-Kebrit (Souk Ahras) - port d'Annaba. De même qu'il est question de l'examen de l'état d'avancement de la réalisation des silos de stockage des céréales, des préparatifs de la saison estivale, et les conditions d'accueil des la communauté nationale établie à l'étranger.

R. N.

COOPÉRATION BILATÉRALE

Mohamed Arkab reçu par le président de la République du Congo

Dans le cadre d'une visite de travail en République du Congo, le Ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a été reçu, hier à Brazzaville, par le Président de la République du Congo, Denis Sassou-Nguesso, auquel il a transmis les salutations du Président Tebboune. De son côté, le Président congolais a demandé de son hôte de transmettre «sa profonde gratitude au Président de la République, exprimant la détermination de son pays à renforcer les relations de coopération bilatérale dans tous les

domaines, notamment dans les domaines des hydrocarbures, de l'électricité, secteurs des énergies renouvelables et des mines. » Le président de la République du Congo a également souligné la force des relations amicales avec l'Algérie, ainsi que la confiance, la solidarité et le soutien imprégnés des valeurs africaines appelant à la solidarité et à l'unité entre les Africains. Le Ministre de l'Energie et des Mines a également été reçu par le Premier

Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Congo-Brazzaville, Anatole Collinat Macosso, avec lequel il a discuté des relations bilatérales, notamment dans le domaine de l'énergie et des mines, et notamment dans l'aspect lié au secteur des hydrocarbures, qui est considéré comme l'un des domaines de coopération les plus prometteurs entre l'Algérie et le Congo, compte tenu de l'expérience et des connaissances algériennes dans ce domaine et des ressources naturelles dont disposent les deux pays.

Les deux parties ont également salué le dynamisme des relations algéro-congolaises, notamment au cours des dernières années qui ont été caractérisées par l'échange de visites officielles entre les deux pays, dont la visite de Jean-Claude Gakossou, ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais à l'étranger, en Algérie en janvier 2024, et celle de Isidore Mfuba, président du Conseil national de la République du Congo, le 8 mai.

R. N.

JOURNÉE NATIONALE DE LUTTE
CONTRE LE PALUDISMEMaintenir l'Algérie
certifiée exempte

L'obtention de l'Algérie de "la certification de l'élimination du paludisme" par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), impose, toutefois "la vigilance pour préserver cet acquis", compte tenu de "l'existence des facteurs de risque favorisant la réintroduction de cette maladie", a indiqué hier, le ministère de la Santé dans un communiqué.

A l'occasion de la célébration par l'Algérie de la Journée nationale de lutte contre le paludisme, sous le slogan "l'Algérie est certifiée libre de paludisme : préservons cet acquis", le ministère de la Santé a rappelé que l'Algérie a, depuis plus de quatre ans et demi, obtenu la certification, soulignant toutefois que cet "acquis impose la vigilance compte tenu de l'existence des facteurs de risque climatiques et environnementaux favorisant sa réintroduction." Cette certification, note le ministère, est le fruit de "l'engagement des autorités et des efforts des professionnels de la santé et leur implication dans la lutte contre la propagation du paludisme, ainsi que l'appui technique permanent de l'OMS." Le ministère de la Santé a, cette année, choisi de reporter la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme (initialement prévue le 25 avril) pour le 22 mai, pour marquer la date anniversaire de l'obtention de cette certification par l'Algérie. Depuis, excepté les cas d'importation, "aucun cas de paludisme autochtone n'a été enregistré", précise le ministère. Dans ce cadre, le ministère a rappelé que "la transmission locale a été éliminée grâce à la pérennisation des activités de surveillance épidémiologique avec la détection précoce des cas, du diagnostic et de la prise en charge et l'investigation autour des cas, avec la lutte intégrée contre les vecteurs dans les zones à risque de réapparition du paludisme". La célébration de cette Journée, constitue une opportunité pour rappeler l'importance de "la détection et de la prise en charge rapide des cas de paludisme, de s'engager davantage pour prévenir la réintroduction et la reprise de la transmission locale par une riposte immédiate et efficace, de sensibiliser aux mesures de prévention et promouvoir la coordination intersectorielle particulièrement dans la lutte anti vectorielle", souligne le communiqué. Pour cette année, les activités marquant la Journée auront lieu dans la wilaya de Tamanrasset, qui de par l'étendue de sa superficie et sa position géographique, "enregistre plus de 90 % du total des cas notifiés et confirmés par le laboratoire national de référence du paludisme (LNR), des cas importés et pris en charge sans qu'il y ait reprise de la transmission locale", note le ministère.

ACCIDENT DE LA CIRCULATION
À BATNADeux morts
et quinze blessés

Une collision entre un bus de transport de voyageurs et un véhicule de tourisme, survenue sur la RN 28, dans la commune de Tilatoul (wilaya de Batna), a fait deux morts et quinze blessés, selon un bilan actualisé livré par la Protection civile. Les deux victimes décédées ont succombé à des blessures graves à l'hôpital, où elles ont été transférées en urgence. Une enquête a été ordonnée sur cet accident pour déterminer dans quelles circonstances il s'est produit et situer les responsabilités.

R. N.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE

La « Déclaration d'Alger »
adoptée

Des experts et universitaires africains, participants aux travaux de la première Conférence panafricaine sur le débat alimentaire (The Panafrican Food debate-Algiers Edition), ont préconisé à Alger d'orienter l'agriculture africaine dans une logique forestière et agro-écologique.

PAR RIAD EL HADI

Dans «la Déclaration d'Alger sur le débat alimentaire africain», qu'ils ont adoptée hier mardi en fin de journée, à l'issue de la conférence, les experts ont appelé à «orienter l'agriculture africaine dans une logique forestière et agro-écologique, s'inspirant de l'organisation oasienne afin de densifier l'effort de convergence des filières animales et végétales dans la perspective d'un développement rural durable.»

Ils ont, dans ce sens, relevé que «l'agriculture du futur en Afrique sera celle des synergies des connaissances codifiées, détenues par les organismes de formation et de recherches avec celles dites tacites, détenues par des millions d'agriculteurs et d'éleveurs africains.»

Les participants au débat africain ont également souligné que la résolution de la question alimentaire est une activité complexe qui «nécessite la mise en œuvre trans-générationnelle de ressources transversales multiples et variées», saluant dans ce contexte «l'engagement des jeunes africaines paysannes inventives dans leurs efforts continus afin de relever les défis alimentaires de toutes natures.»

La Déclaration d'Alger sur le débat alimentaire africain a, en outre, salué la décision de poursuivre la conférence panafricaine sur la question alimentaire à Dakar au Sénégal à la fin de cette année, pour une seconde édition afin d'approfondir et d'élargir les débats à d'autres participants africains.



Organisée dans le cadre de la 22^e édition du Salon international de l'agriculture de l'élevage et de l'Agro-industrie «Sipsa-Filaha» (20 au 23 mai courant), la première Conférence panafricaine sur le débat alimentaire a vu la participation de plusieurs délégations de pays africains, notamment du Burkina Faso, Mali, Sénégal, Mauritanie, Niger, République arabe sahraouie démocratique (RASD) et Côte d'Ivoire.

L'Algérie dispose de moyens nécessaires pour réaliser sa sécurité alimentaire et devient premier producteur de céréales dans la région du Maghreb avec une hausse de sa production de 11% par rapport à l'année dernière, un chiffre annoncé par le département d'Etat américain et rapporté par des médias.

«Le professeur Brahim Mouhouche, membre du Conseil supérieur de la recherche scientifique et des technologies, et professeur à l'Ecole supérieure nationale d'agronomie (ENSA)», a confirmé que

c'est là le résultat d'un ensemble de mesures et d'incitations engagées par les pouvoirs publics sur instruction du président de la République, dont essentiellement le soutien des prix et subventions des semences et des engrais accordées aux agriculteurs. Un soutien dont le coût est évalué à près de 130 milliards de dinars.

Le professeur Mouhouche, qui s'exprimait hier à l'émission L'invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio Algérienne, insiste sur le respect des pratiques culturelles qui peut déjà, à lui seul, améliorer les rendements de manière significative.

Il soulève aussi la question de la disponibilité de la ressource hydrique en précisant qu'en dépit de notre situation géographique conférant à notre pays un climat aride, nous disposons en revanche de l'une des réserves d'eau souterraine des plus importantes dans le monde.

R. N.

HABITAT

Près de 1,5 million d'unités de différentes
formules distribuées depuis 2020

PAR RACIM NIDHAL

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi a fait état, hier à Alger, de la distribution «record» de près de 1,5 million d'unités de logement, toutes formules confondues, durant la période 2020-2024, annonçant la promulgation du nouveau règlement de construction parasismique.

«De 2020 au 5 juillet prochain, nous aurons distribué près de 1,5 million d'unités de logement, réalisant ainsi un record sans précédent dans l'histoire de l'Algérie indépendante», a précisé le ministre à l'ouverture des travaux d'une Journée d'information sur «la réduction des risques sismiques.» Il a souligné que

«le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, veille toujours à accorder toute l'attention aux citoyens, en assurant des logements de différentes formules.» Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée en présence du ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Lakhdar Rekhroukh, et du wali de Boumerdès, Fouzia Naama, le ministre a annoncé la promulgation du nouveau règlement de construction parasismique actualisé (version 2024).

«Le texte a été élaboré par une soixantaine d'experts nationaux, dont des chercheurs et des experts résidant à l'étranger», a-t-il précisé. M. Rekhroukh a affirmé, dans ce cadre, que le nouveau règlement, intervenant après celui de

1981 au lendemain du séisme de Chlef, constitue un «document de nouvelle génération conforme aux règlements mondiaux dans ce domaine.»

Évoquant la question des structures publiques relevant du secteur, le ministre a indiqué que les travaux du stade de Douera «Chahid Ali Ammar» (dit Ali la Pointe), seront achevés fin juin prochain. La journée d'étude a été ponctuée par une série d'interventions scientifiques sur les mesures techniques en matière de construction, en vue de réduire les risques sismiques, ainsi que sur le rôle des organismes relevant du ministère de l'Habitat dans ce domaine, outre l'histoire de l'activité sismique au nord de l'Algérie.

R. N.

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT PALESTINIEN

Des pays européens défient l'État d'occupation sioniste

La cause palestinienne vient d'enregistrer une retentissante victoire diplomatique. En effet, trois pays européens viennent de reconnaître l'État de la Palestine. Il s'agit de l'Espagne, de la Norvège et de l'Irlande.

PAR KAMAL HAMED

La voie est désormais grande ouverte à d'autres pays pour qu'ils emboitent le pas aux trois pays européens. Et ils sont nombreux les pays à avoir, de tous les continents, à avoir pris l'engagement de reconnaître l'État palestinien. L'agression sioniste contre la bande palestinienne de Ghaza et surtout les massacres qui ont été commis ont porté un coup fatal à l'entité sioniste de plus en plus isolé sur la scène internationale et en nette perte de crédibilité. Coup de théâtre donc puisque hier mercredi la Norvège a annoncé qu'elle allait reconnaître l'existence d'un État palestinien à compter du 28 mai, a annoncé le Premier ministre du pays scandinave. Le Premier ministre espagnol Pedro Sánchez s'était rendu en Norvège en avril et avait mené des discussions constructives sur le sujet. Dans la foulée, l'Irlande, par la voix de son Premier ministre Simon Harris, a annoncé à son tour la reconnaissance d'un État palestinien. Après ses homologues norvégien et irlandais, le Premier ministre espagnol Pedro Sánchez a lui aussi annoncé que Madrid reconnaîtrait un État palestinien le 28 mai. Il est évident que cette cascade de reconnaissance va constituer une motivation supplémentaire pour d'autres pays européens, hier encore alliés inconditionnels de l'entité sioniste. C'est dire que désormais Israël est aux abois. On comprend dès lors pourquoi sa réaction a été de condamner cette reconnaissance. Israël a effet fustigé hier l'annonce de trois pays européens de reconnaître l'État de Palestine. L'Irlande et la



Norvège, qui avec l'Espagne ont reconnu l'État de Palestine, veulent envoyer «un message aux Palestiniens et au monde entier: le terrorisme paie», a réagi le chef de la diplomatie israélienne, Israël Katz. Ce verbiage consistant à taxer les résistants de terroristes et qui sonnent creux ne payent plus. L'entité sioniste a, à force de défier le monde entier récolté une moisson désagréable. Le contraire des palestiniens qui enregistrent des acquis en suscitant une vague de sympathie incroyable. C'est pourquoi l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a elle salué des "moments historiques." Comme c'est le cas du secrétaire général de la ligue arabe le secrétaire général de la Ligue arabe. Ahmed Aboul Gheit, a lui salué la décision des trois pays européens, appelant sur X tous les pays à «suivre l'exemple des trois pays dans leur démarche courageuse.» Ces trois pays ont donc mis à exécution leur menace formulée il y a

quelques semaines. « Nous pensons que le moment (de reconnaître un État palestinien) se rapproche », a déclaré Simon Harris, Premier ministre irlandais il y a juste quelques temps . « Nous aimerions le faire avec le plus grand nombre possible d'autres (pays) afin de donner du poids à la décision et d'envoyer le message le plus fort », a-t-il ajouté. De son côté, Petro Sanchez a indiqué que l'Irlande et l'Espagne s'étaient « engagées à reconnaître publiquement la Palestine en tant qu'État lorsque les conditions s'y prêteront. » Jonas Gahr Stre, premier ministre norvégien, a dit que la Norvège était « prête à prendre une décision sur la reconnaissance d'un État palestinien ».« Cette décision doit être prise en fonction du moment et du contexte, en étroite coordination avec les pays partageant les mêmes idées. » C'est désormais chose faite.

K.H.

GHAZA

Des dizaines de martyrs et de blessés dans de nouveaux bombardements

«Des dizaines de Palestiniens sont tombés en martyrs et d'autres ont été blessés hier dans de nouveaux bombardements de l'entité sioniste contre diverses zones de la bande de Ghaza, soumise à une agression continue pour le 229^e jour consécutif», a rapporté l'agence de presse Wafa.

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 35.709 martyrs et 79.990 blessés, depuis le 7 octobre dernier, ont indiqué mercredi les autorités palestiniennes de la Santé.

Selon la même source, «l'armée d'occupation sioniste a commis 6 massacres au cours des dernières 24 heures dans la bande de Ghaza, faisant 62 martyrs et 138 blessés.»

Les autorités palestiniennes de la Santé ont également indiqué qu'un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvent encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchent les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours.

Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

R. N.

La Slovénie emboite le pas à 3 pays européens

Par Chahine Astouati

«La Slovénie emboite le pas à trois pays européens, la Norvège, l'Irlande et l'Espagne, qui reconnaissent l'État de la Palestine», rapporte les agences de presse.

La Slovénie a entamé les démarches le 9 mai. Le gouvernement a adopté un décret pour la reconnaissance de l'État de Palestine et compte l'envoyer au Parlement avant le 13 juin. «Le décret pour la reconnaissance de l'État de Palestine fait partie de nos efforts pour mettre fin dès que possible aux atrocités commises par l'entité sioniste à Ghaza», a alors déclaré le Premier ministre, Robert Golob, lors d'une conférence de presse à Ljubljana.

En avril dernier, à l'occasion d'une visite du Premier ministre espagnol en Norvège et en Irlande, Madrid, Oslo et Dublin s'é-

taient dits prêts à reconnaître un État palestinien «en étroite coordination». Et en mars à Bruxelles, Pedro Sanchez avait publié avec les chefs des gouvernements de l'Irlande, de la Slovénie et de Malte un communiqué commun dans lequel les quatre pays faisaient part de leur volonté de reconnaître l'État de Palestine.

Enthousiasme palestinien

L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a salué ces décisions. Il s'agit de «moments historiques dans lesquels le monde libre triomphe (...) après de longues décennies de lutte nationale palestinienne, de souffrance, de douleur, de racisme, de meurtre, d'oppression, d'abus et de destruction auxquels le peuple de Palestine a été soumis», a déclaré Hussein al-Sheikh, secrétaire général du comité exécutif de l'OLP, sur le réseau social X.

Pour sa part, le Hamas a salué une «étape importante.» «Nous considérons cela comme une étape importante vers l'affirmation de notre droit à la terre et à l'établissement d'un État palestinien avec El

Qods pour capitale», a déclaré le mouvement palestinien dans un communiqué, en appelant «les pays à travers le monde à reconnaître (leurs) droits nationaux légitimes.»

C. A.

La réaction de la Ligue arabe

Le Secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul-Gheit, a salué hier les annonces de la Norvège, de l'Espagne et de l'Irlande reconnaissant la Palestine en tant qu'État. Dans une brève déclaration, Aboul-Gheit a déclaré que ces décisions placent les trois pays « du bon côté de l'histoire dans ce conflit [palestinien-israélien] ».

Il a appelé les autres pays du monde à suivre les trois nations dans « leur démarche courageuse initiale. » La reconnaissance formelle de la Palestine en tant qu'État par la Norvège, l'Irlande et l'Espagne entrera en vigueur le 28 mai 2024.

La Palestine est déjà reconnue par neuf pays européens : la Bulgarie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Hongrie, la Suède, Malte et l'administration chypriote grecque. Cette reconnaissance intervient alors qu'Israël poursuit son offensive brutale sur la bande de Gaza depuis le 7 octobre 2023, malgré une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU exigeant un cessez-le-feu immédiat dans l'enclave.

MIDI

CULTURE

CLÔTURE DU MOIS DU PATRIMOINE

Mouloudji remet les certificats de formation, d'aptitude et d'honneur aux chercheurs

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a supervisé, samedi dernier à Alger, la cérémonie de clôture des activités du Mois du patrimoine (18 avril-18 mai), où des certificats de formation spécialisée ont été remis aux participants de l'atelier de formation au profit du secteur de la Justice, dans le cadre de la protection du patrimoine, outre des certificats d'aptitude remis à des architectes et l'attribution de « la médaille de l'Archéologue ».



JOURNÉE MONDIALE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Le HCLA célèbre la littérature pour enfants

CLÔTURE DU MOIS DU PATRIMOINE

Mouloudji remet les certificats de formation, d'aptitude et d'honneur aux chercheurs

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a supervisé, samedi dernier à Alger, la cérémonie de clôture des activités du Mois du patrimoine (18 avril-18 mai), où des certificats de formation spécialisée ont été remis aux participants de l'atelier de formation au profit du secteur de la Justice, dans le cadre de la protection du patrimoine, outre des certificats d'aptitude remis à des architectes et l'attribution de « la médaille de l'Archéologue ».

La ministre a affirmé, dans son allocution de clôture lors d'une cérémonie organisée au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, en présence de représentants des ministères de la Défense nationale, la Justice, des Affaires religieuses et des Wakfs, de représentants de différents secteurs et des corps de sécurité, que le Mois du patrimoine « a été riche cette année en matière de contenu scientifique et culturel de qualité, notamment lors des réunions et ateliers scientifiques organisés par différents établissements culturels et les musées, avec l'organisation de 57 réunions auxquelles ont participé plus de 200 chercheurs dans le patrimoine culturel représentant différentes universités et centres de recherche nationaux et des participants étrangers de Palestine et du Sahara Occidental ». Cet événement, a-t-elle ajouté, « s'est distingué cette année par la contribution qualitative des corps sécuritaire et militaire, du public et des association de la société civile », soulignant qu'« aujourd'hui, nous pouvons placer notre confiance, et avec mérite, en les énergies algériennes telles les ingénieurs et les archéologues, capables de



relever tous les défis nécessaires afin de faire face à tous les dangers pouvant porter atteinte à notre patrimoine culturel. C'est ce que nous avons perçu lors de la qualification par notre secteur ministériel des 123 architectes spécialisés dans les monuments historiques, répartis sur 27 wilayas, et nous sommes très fiers et ravis de remettre les certificats d'aptitude à 7 nouveaux architectes ». La ministre a rappelé l'organisation du premier atelier de formation au profit des magistrats, ainsi que deux ateliers sur la gestion des risques au niveau des musées et secteurs conservés et une session de formation au profit des cadres de la Direction nationale de la sureté nationale (DGSN), ainsi qu'un Colloque national sur « les résultats des recherches archéologiques en Algérie », précisant que « ces efforts reflètent la volonté de l'Etat algérien de soutenir les chercheurs archéologues en leur permettant d'occuper une place de choix en la matière ». Elle a, également, précisé que les efforts du secteur dans le domaine de la protection du patrimoine national « est une concrétisation des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, de renforcer la protection de notre patrimoine culturel et œuvrer à la récupération des biens culturels, à leur préservation et à leur valorisation ». « En application des instructions de M. le président, portant soutien et préservation du patrimoine culturel immatériel aux niveaux national et africain, un

décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n° 20-166 a été promulgué le 9 avril 2024, fixant l'organisation et le fonctionnement du Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Afrique, de catégorie 2 sous l'égide de l'Unesco ». La ministre a déclaré qu'« en vertu de ce texte, la nature juridique de ce Centre s'est transformée d'Etablissement public à caractère administratif à Etablissement public à caractère scientifique et technologique pour répondre aux recommandations stipulées dans le rapport d'évaluation du Centre préparé par les instances de l'Unesco en mai 2023. Le centre mènera, sous l'égide de l'Unesco, des activités de soutien, d'assistance et d'expérience scientifique et culturelle dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel immatériel et de recherche scientifique aux niveaux national et africain. Il aura également à assumer la mission de promouvoir le patrimoine culturel immatériel et de le préserver aux niveaux national et africain ». Le directeur des Ressources humaines (DRH) au ministère de la Justice, Lazizi Mohamed Tayeb, a, pour sa part, estimé que l'initiative de cet atelier de formation au profit du corps des magistrats « se veut un plus pour la coopération fructueuse entre le ministère de la Justice et celui de la Culture et des Arts, ayant abordé un sujet important qu'est la protection du patrimoine culturel qui représente l'identité de la

Nation et constitue un pilier fondamental pour son présent et son avenir ». « La protection du patrimoine culturel a figuré dans l'agenda de plusieurs pays, dont l'Algérie », a-t-il ajouté précisant que « notre pays a promulgué des textes juridiques en vue d'en assurer la protection et des mécanismes ont été adoptés pour préserver le patrimoine et les ressources matérielles et immatérielles ». « La justice est l'un des piliers de cette protection étant donné que le magistrat est celui qui applique ces textes juridiques en cas d'infraction qui porte atteinte au patrimoine culturel » a évoqué le représentant du ministre de la Justice garde des Sceaux, précisant que « le renforcement des perceptions scientifiques des magistrats en la matière est important ». La cérémonie de clôture du Mois du patrimoine, qui a coïncidé avec le Journée mondiale des musées célébrée le 18 mai de chaque année, a été sanctionnée par la remise de certificats de formation spécialisée au profit des magistrats participant à cet atelier de formation. Un groupe de chercheurs a été, au même titre, décoré en matière de fouille archéologique de la « Médaille de l'Archéologue », à l'instar de Mohamed Mustafa Filah, Azzedine Bouyahiaoui, Mourad Betrouni, Mohamed Bachir Cheniti, Rachida Zadem et Yacine Ouaguéni.

PALAIS DE LA CULTURE MOUFDI-ZAKARIA

Baisse de rideau du 9e Festival national de la création féminine

Le 9e Festival national de la création féminine, a pris fin samedi dernier à Alger avec un défilé de tenues traditionnelles représentant toutes les régions d'Algérie, en présence de la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji. Organisé au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria du 9 au 17 mai, dans le cadre du Mois du patrimoine (18 avril-18 mai) sous le thème "Costumes et parures, patrimoine à travers l'histoire", ce carrefour incontournable de la création féminine s'est clôturé avec le sentiment d'œuvrer avec dévouement à la préservation, la sauvegarde, la promotion et la transmission de l'identité et du patrimoine culturel immatériel algériens. Dans l'une des grandes salles du Palais de la Culture Moufdi-Zakaria, aménagée de manière à dégager deux couloirs aux sens opposés, bordés, de part et d'autre d'emplacements réservés à un public d'invités, les mannequins, accompagnées par la trentaine de stylistes qui les ont habillées, ont présenté une cinquantaine de modèles, aux motifs, aux ornements et aux broderies de haute couture, de toutes les régions d'Algérie. Le défilé de mode s'est déroulé en présence de plusieurs cadres du département de la Culture, de responsables d'institutions sous tutelle et d'artistes, à l'instar de la comédienne Nadjia Laaraf, la chanteuse Nadia Benyoucef et du chanteur-comédien Lyès Ksentini. Les atmosphères relevées de ce défilé, cérémonial annonçant la clôture du 9e Festival national de la création féminine, ont été agrémentées par les airs mélodieux de la musicienne, virtuose au qanun, Wissal Mares, une jeune artiste pétrie de talent, promise à une grande carrière. Lors de ce festival, des concepteurs dans les métiers d'habillement et des artisans spécialisés dans le costume traditionnel, parures et fantaisies ont exposé leurs créations avec une "vision contemporaine". Des start-up opérant pour la première fois dans le domaine des arts, du prêt-à-porter et de la mode, se sont associées au projet de création de la plate-forme, "Be Djazairi" (sois algérien), afin de donner plus de protection et une visibilité à l'échelle internationale, au patrimoine culturel algérien à travers une base de données en ligne regroupant les entreprises spécialisées, les créations vestimentaires, entre autres. Dans le souci de donner une "profondeur historique et un cachet académique" à cette manifestation, une exposition sur l'histoire du costume à travers la création féminine et son rôle dans la conservation, la sauvegarde, la promotion et la transmission du patrimoine vestimentaire aux générations futures a également marqué la 9e édition de ce Festival. Visant à mettre en avant le rôle de la formation dans la préservation et la transmission du savoir-faire dans le domaine du vêtement traditionnel, bijoux et broderies, des artisans ont présenté à travers des ateliers interactifs leurs créations et se sont livrés à des démonstrations, montrant ainsi leur créativité et savoir-faire au public. Des master-class dédiées, notamment, à la broderie d'art, la confection de bijoux et le design ont également été organisés lors de cette 9e édition qui a ouvert des espaces aux écoles de formation spécialisées et aux musées pour présenter, à leur tour, leurs collections vestimentaires et bijoux. Parallèlement à l'exposition, des conférences sur le costume et le bijou ont été animées par des universitaires, spécialistes du patrimoine vestimentaire. Le Festival national de la création féminine, dont la première édition a eu lieu en 2010, vise à faire connaître les créations et les innovations des femmes algériennes de différentes wilayas dans divers domaines de l'artisanat, mettant en avant leur rôle crucial dans la transmission de ce patrimoine et la préservation de l'identité algérienne.

JOURNÉE MONDIALE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Le HCLA célèbre la littérature pour enfants



Le Haut Conseil de la langue arabe (HCLA) a organisé, mardi à Alger, un colloque national sur "la traduction de la littérature pour enfants et ses programmes, entre diversité culturelle et invasion culturelle", lors duquel les participants ont mis en avant la nécessité de préserver les caractéristiques linguistiques et culturelles de l'Algérie et leur ancrage auprès des générations à venir.

Organisé dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale pour la diversité culturelle, le dialogue et le développement, le 21 mai de chaque année, l'ouverture de ce colloque a connu la présence du président du Haut conseil islamique (HCL), Bouabdallah Ghlamallah, de la déléguée nationale à la protection de l'enfance, Meriem Cherfi, en sus de représentants des corps de sécurité et d'instances nationales et de plusieurs chercheurs universitaires. Le président du HCLA, Salah Belaïd, a affirmé, dans son allocution d'ouverture, que la littérature pour enfants "œuvre à ratio-

naliser les besoins des enfants et à la lier à leur patrimoine et à leur authenticité", à même de fonder leur vision d'avenir pour l'enseignement, l'instruction, le divertissement et le développement des sentiments nationaux sincères, dans l'objectif de concrétiser l'équilibre psychique et intellectuel des enfants dans les étapes de leur croissance et de leur maturité. Estimant que la littérature pour enfants "puise son importance de l'Ecole et de l'imprégnation linguistique et culturelle" qui aiguise l'esprit de l'enfant avec des écrits rédigés par des spécialistes de la littérature pour enfant, le même responsable a affirmé que cette littérature constitue "un phénomène constitué d'atouts artistiques qui doivent tenir compte de chaque étape parmi les étapes d'évolution de l'enfant".

L'intervenant a appelé à "la nécessité d'élaborer une nouvelle feuille de route adaptée aux développements et qui répond aux besoins de l'enfant en fonction de son niveau scolaire et de son environnement général", à travers de "nouvelles" œuvres artistiques supervisées par des spécialistes en mesure de "produire des thématiques de littérature pour enfants conformément aux exigences de cette catégorie, à commencer par l'adoption d'un langage sobre pour aider cette catégorie à s'exprimer et développer son estime de soi pour réaliser la créativité, l'éducation morale et religieuse et l'intégration au sein de la société". M. Belaïd a également appelé les auteurs de livres pour enfants et les traducteurs à prendre "au sérieux" la question de la créativité afin de "produire des contenus qui tiennent compte des spé-

cificités de la société et de ses valeurs". Pour sa part, la déléguée nationale à la protection de l'enfance, Meriem Chorfi, a souligné l'importance accordée par l'Etat algérien à l'enfant à travers la Constitution et les textes juridiques qui "garantissent à cette catégorie un environnement sûr et une protection nécessaire pour son bien-être, car l'enfant est l'avenir du pays". Mme Chorfi a mis en avant "l'importance d'aborder la question de la diversité culturelle à travers la littérature pour enfants et la traduction", et ce avec "la contribution collective de toutes la franges de la société pour assurer la transmission de la bonne information à l'enfant dans le cadre du principe de protection et conformément à notre culture nationale et aux valeurs de notre religion". Les interventions des chercheurs universitaires participant à cette rencontre se sont articulées autour de plusieurs thèmes, dont "le rôle de la traduction de la littérature pour enfants dans la consolidation des valeurs nationales", "les valeurs dans la littérature traduite pour enfants, entre préservation de l'identité et dimension culturelle" et "les dessins animés doublés en arabe, entre enrichissement et appauvrissement du vocabulaire linguistique".

BATNA

Appel à l'inscription d'une opération de restauration du musée de Timgad

Une mission d'information dépêchée par la Commission de la culture, de l'information et du tourisme de l'Assemblée populaire nationale (APN), a appelé, à l'issue de sa visite dans la wilaya de Batna, à saisir le ministère de tutelle pour recommander l'inscription d'une opération de restauration du musée des mosaïques de Timgad. Le responsable de cette mission, Abdallah Laloui, a indiqué au terme de cette visite, dans une déclaration à l'APS et à la radio régionale de Batna, qu'un examen de ce musée situé dans l'enceinte du site archéologique de

l'antique Thamugadi, a permis de déceler d'importantes fissures qui exposent les vestiges et les pièces "rares et précieuses" de la collection du musée à d'irréversibles dommages, ce qui nécessite de recommander au ministère de la Culture la prise en charge de ce problème. La même source a souligné qu'il est aujourd'hui "nécessaire de restaurer et d'agrandir le musée, parallèlement à certains travaux de remise en état au niveau du site archéologique de Timgad qui reçoit, chaque année, plus de 100.000 visiteurs parmi les touristes nationaux et étrangers".

Au cours de cette mission de deux jours, les membres de la Commission de la culture, de l'information et du tourisme de l'APN ont pu détecter un certain nombre de lacunes sur les différents sites archéologiques inspectés, notamment l'aménagement insuffisant de l'ancienne dechra de Menaâ, qui remonte à plus de 10 siècles, et l'absence de revêtement de plusieurs routes qui y mènent, notamment l'axe reliant cette dechra aux balcons de Ghouffi, dans la commune de Ghassira. Lors de sa visite des sites archéologiques et touristiques de la wilaya de

Batna, la délégation de l'APN a également constaté "le besoin urgent de protéger et de clôturer certains d'entre eux, à l'image du site de Tobna, à Barika" et la nécessité de "restaurer la façade extérieure des anciens ksour de M'doukal, exemples vivants de constructions anciennes en argile", a encore indiqué M. Laloui. Il a souligné qu'une "recommandation sera soumise au ministère de la Culture quant à la réalisation, dans la wilaya de Batna, d'un musée public national où seraient conservés et exposés les différents artefacts archéologiques".

MOIS DU PATRIMOINE

Le 9^e Festival national de la création féminine célèbre les costumes et les bijoux algériens authentiques

Le 9e Festival national de la création féminine qui se tiendra du 9 au 27 mai au Palais de la Culture Moufdi-Zakaria sous le thème "Costumes et bijoux, legs culturel à travers l'histoire", célébrera les costumes et les bijoux algériens traditionnels authentiques.

Dans un entretien à l'APS, le commissaire du Festival, Sid Ali Benmerabet, a indiqué que cette édition, organisée dans le cadre du mois du patrimoine (18 avril - 18 mai), tend à "mettre en avant le savoir-faire à même de préserver notre patrimoine immatériel et notre identité, notamment face aux tentatives malveillantes visant à s'emparer des composantes de notre patrimoine culturel et identitaire, dont l'habit traditionnel et les bijoux". Il a, à ce propos, souligné "la nécessité de contrer ces tentatives et de confirmer l'appartenance de ce patrimoine à l'Algérie avec des preuves historiques et scientifiques", ajoutant que le Festival "œuvre également à mettre en lumière le rôle de l'innovation et la nouvelle vision des artistes dans ce domaine". Organisée sous la supervision du ministère de la Culture et des Arts, cette édition verra la participation d'une cinquantaine d'artistes et stylistes venues de plusieurs wilayas, dont Oran, Constantine, Tlemcen, Blida et Tamanrasset, pour montrer leur savoir-faire et leur contribution à la sauvegarde du patrimoine et de

l'identité nationale.

Le responsable a fait savoir que l'ouverture de cette 9e édition sera marquée par une présentation artistique mettant en avant les différents éléments du patrimoine algérien, dont le Haïk et la Melhfa, et le patrimoine culturel palestinien, à travers des costumes, des bijoux et des chansons traditionnelles en solidarité avec le peuple palestinien à Ghaza, qui subit un génocide sioniste barbare depuis le 7 octobre 2023. Cette édition sera marquée par les interventions de chercheurs spécialisés sur l'histoire du costume traditionnel algérien dans toute sa composante, sachant que la première étape pour préserver et défendre cette mémoire patrimoniale est de connaître, selon M. Benmerabet, le parcours historique des costumes et des bijoux algériens et d'encourager la recherche dans ce domaine en rassemblant et en documentant les données et les preuves historiques. Le Festival se distinguera également par une exposition académique retraçant l'origine et l'histoire du costume traditionnel algérien dans toute sa diversité afin de préserver ce patrimoine immatériel. Pour la première fois, des porteurs de projets (startups) activant dans le domaine du prêt à porter et de la mode seront associés à l'événement, outre la création d'une plateforme numérique baptisée "be djazairi" (sois Algérien) qui permettra au Festival de regrouper les données des institutions concernées par la promotion du patrimoine culturel national. Le public aura l'opportunité de découvrir l'exposition interactive des artisans participants, illustrant l'évolution du costume traditionnel algérien à travers les différentes périodes historiques. Un défilé de mode et d'accès-

soires sera également organisé, ainsi qu'un espace pédagogique dédié aux enfants pour leur faire connaître les habits traditionnels algériens tels que le Burnous, la Melhfa, le Haïk, le Caftan et la Chedda de Tlemcen.

Des visites seront également organisées au profit des élèves des établissements scolaires pour leur permettre de découvrir cette richesse patrimoniale.

Le Festival offre également un espace dédié aux créateurs, présentant des créations vestimentaires modernes conçues et confectionnées par des stylistes talentueuses de différentes wilayas, inspirées des costumes traditionnels. Des ateliers interactifs et dynamiques animés par des artisanes dans le domaine de fabrication de bijoux, de vêtements, de broderie et autres domaines sont également proposés. A cet égard, M. Benmerabet a rappelé la participation d'écoles de formation professionnelle à l'échelle nationale, visant à mettre en avant le rôle de la formation dans la préservation du patrimoine, la transmission des savoirs, des compétences et des techniques dans ce domaine. Un espace est également dédié aux musées nationaux pour accompagner le festival dans ses axes et faire connaître le rôle des musées dans le maintien, la restauration et la préservation des collections de bijoux, de costumes et autres.

Le Festival national de la création féminine, dont la première édition a eu lieu en 2010, a pour objectif de faire connaître les créations et les innovations des femmes algériennes de différentes wilayas dans divers domaines de l'artisanat ainsi que leur rôle crucial dans la transmission de ce patrimoine et la préservation de l'identité algérienne.

JOURNÉES INTERNATIONALES DU CINÉMA À SÉTIF

Projection honorifique du film "Tayara Safra" de Hadjer Sebata

Le "dôme" du Park Mall de Sétif, qui a abrité les 5es Journées internationales du cinéma (4-7 mai), a servi de décor, samedi soir au terme de la cérémonie d'ouverture, à une projection honorifique du moyen-métrage révolutionnaire de Hadjer Sebata (invitée d'honneur de la manifestation) "Tayara Safra" (l'avion jaune).

Les autorités de la wilaya, des personnalités du monde du 7e art (acteurs, réalisateurs et opérateurs de l'industrie cinématographique de 10 pays: Algérie, Tunisie, République arabe sahraouie démocratique, Syrie, Palestine, Liban, Chypre, Egypte, Iran et Sultanat d'Oman), ainsi qu'un public de férus des salles obscures, a assisté à la projection de ce film de 40' qui traite des pratiques odieuses et inhumaines du colonialisme français pendant la Révolution.

Le film de Hadjer Sebata relate l'histoire d'une jeune

Algérienne, Djamila, campé par Souhila Maâlem, qui a perdu son frère sous les bombes lâchées par "l'avion jaune", nom donné aux avions de guerre utilisés à cette époque par l'armée coloniale. La réalisatrice algérienne a déclaré, en marge de la projection honorifique de son moyen-métrage, que "Tayara Safra", dont la projection à Sétif coïncide avec le 79e anniversaire des Massacres du 8 Mai 1945, "glorifie l'histoire de la Révolution algérienne, en mettant en avant des femmes qui ont lutté pour la libération de l'Algérie et qui ont consenti d'énormes sacrifices". Indiquant avoir "essayé, à travers ce film, d'honorer toutes les femmes algériennes", elle a souligné que cette production "ne raconte pas une histoire vraie, mais une histoire imaginaire" qui lui a permis de "faire passer un message : de nombreuses femmes algériennes

ont été touchées dans leur chair, soit en perdant un ou plusieurs êtres chers, comme Djamila qui a perdu son frère Brahim sous les bombes françaises, soit en voyant mourir, d'une autre manière, des pères, des sœurs et des frères". Les femmes algériennes "se sont sacrifiées et furent un exemple de courage pendant la glorieuse Révolution, et le moins que nous puissions leur offrir est de faire revivre leur mémoire, de la préserver et de la transmettre aux générations montantes", a également déclaré la réalisatrice à l'APS, exprimant sa fierté d'être "la première réalisatrice algérienne à mettre en scène une œuvre cinématographique sur la glorieuse Révolution de libération". Elle a ajouté, dans le même contexte, que le cinéma "raconte, à sa manière, l'histoire des nations, immortalise leur mémoire et joue un rôle fondamental dans la transmission de messages à

l'opinion publique".

La réalisatrice a appelé les réalisateurs et les producteurs du 7e art "à contribuer à la préservation de la mémoire à travers des scénarios abordant des questions nationales et révolutionnaires en raison de leur fort impact sur le spectateur". Hadjer Sebata a terminé en saluant l'initiative d'organiser ces Journées internationales du cinéma à Sétif, notant qu'il s'agit-là d'une "précieuse opportunité pour délivrer à la société des messages forts, à caractère humanitaire". La réalisatrice Hadjer Sebata, ainsi que de nombreuses figures du cinéma, invitées d'honneur, dont Myriam Atallah de Syrie, Hassan Kechache, Fizia Touggourt, Faouzi Ben Braham, Hicham Mesbah, Ali Aïssaoui, Samir Hakim, ont été honorées à l'ouverture de ces journées.

MOIS DU PATRIMOIN
À ORAN

Une exposition met en relief les expériences artistiques de miniature, d'art décoratif et de calligraphie arabe

Une exposition est organisée au Musée des arts modernes d'Oran (Mamo), où sont mises en relief les expériences relatives à la miniature, les arts décoratifs et la calligraphie arabe, réalisées par une pléiade d'artistes spécialisés dans ces formes d'expression artistique du patrimoine algérien.

L'exposition, ouverte mardi au MAMO, comprend plus de 40 tableaux alliant la miniature, les arts décoratifs et la calligraphie arabe, déclinés sous des formes variées et renseignant sur la dextérité et le professionnalisme de leurs auteurs, a indiqué à l'APS le responsable chargé de la supervision de cette manifestation, Zakaria Tir.

L'exposition, initiée dans le cadre de la célébration du mois du Patrimoine (18 avril-18 mai), est animée par 4 artistes, à savoir Hakima Salem M'hamed, Karouati Djamila, Daoudi Mustapha d'Oran et Kechkech Moussa (Batna), aux côtés de 21 artistes anciens élèves issus de l'Ecole régionale des Beaux-arts d'Oran (ERBAO), a fait savoir M. Tir, qui est par ailleurs cadre au MAMO.

La manifestation permet de faire connaître auprès du public la créativité des anciens élèves de l'ERBAO, qui constitue un fonds archivistique et artistique par excellence pour ces jeunes artistes, a indiqué la même source, qui a fait savoir que le Mamo projette de réserver ses salles aux élèves de cet établissement de formation pour y présenter leurs mémoires de fin d'études, devant un public connaisseur et amoureux des arts plastiques.

Les tableaux qui sont exposés au MAMO mettent en exergue les subtilités de la miniature, des arts décoratifs et de la calligraphie arabe, considérés comme des composants du patrimoine artistique algérien pratiqué sous diverses formes et techniques, notamment l'aquarelle, celles utilisant l'or en guise de matériau artistique, ou encore celle recourant à la distillation de l'eau comme élément de conservation des œuvres picturales.

Les tableaux proposées aux visiteurs font référence à ces formes d'expression artistique ornant la Kalaat Beni Hamad, dans la wilaya de M'sila et "El Mechouar" à Tlemcen, note-on.

La manifestation qui se poursuit jusqu'au 18 du mois de mai, également organisée par l'ERBAO, vise à redynamiser les activités du Mamo à la suite de l'opération de rénovation dont il a fait l'objet, dernièrement, ainsi qu'à vulgariser la culture artistique auprès du large public.

TIZI-OUZOU

Ré-inhumation des restes mortuaires de 81 chouhada au village Ath Argane

Les restes mortuaires de 81 chouhada ont été ré-inhumés, mardi, au cimetière des martyrs du village Ath Argane, commune d'Agouni Gueghrane à Tizi-Ouzou, en présence du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Laïd Rebiga.

Étaient également présents, les autorités locales de la wilaya, des membres de l'Armée nationale populaire (ANP) et des familles de chouhada et de nombreux citoyens. "Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts du ministère des Moudjahidine et des Ayants-droit visant à honorer le parcours des valeureux chouhada", a déclaré le ministre dans son allocution à l'occasion, soulignant que les chouhada du village d'Ath Argane ont illuminé les chemins de cette région et ont consigné les gloires de la Wilaya III historique, "réputée pour son esprit authentique de lutte et de sacrifice". Il a ajouté que la mort au champ d'honneur des martyrs à travers différentes régions du pays "est la preuve de l'unité sacrée en laquelle croyait la génération de Novembre et leur foi en le mot 'patriotique', et la traduction de ce sentiment en une méthodologie de travail et un cadre de lutte". Cette conviction, a-t-il dit, "a réuni les fronts de la Nation en un bloc com-



pact, dont le maître mot était une Algérie unie, qui fut à l'origine de la victoire de notre glorieuse Révolution".

M. Rebiga a également affirmé que la génération de la Révolution était porteuse d'un "message éternel" prescrivant la "nécessité de rester unis et solidaires, de rejeter toutes les formes de discrimination et de sanctifier le sol de la patrie pour que l'Algérie demeure un pays uni et indivisible".

Il a aussi souligné l'impératif de "préserver le legs de la génération de la Révolution et de poursuivre sa mission", représentée, a-t-il dit, par "l'édification d'une Algérie prospère et développée, dont les prémices ont commencé à poindre à l'horizon sous la direction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a pu, grâce à un programme de

travail ambitieux, restituer la gloire passée de l'Algérie".

"Ce sont des acquis qu'il faut préserver et renforcer de manière à satisfaire les aspirations et espoirs des enfants de ce pays", a insisté le ministre.

Des représentants du comité du village et de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM), des élus locaux, au même titre que le wali, Djilali Doumi, se sont succédé pour prendre la parole, assurant la nécessité de préserver l'unité nationale pour laquelle plus d'1,5 million d'Algériens ont sacrifié leur vie.

Quelque 144 chahids sont tombés au champ d'honneur au village Ath Argane pour l'indépendance de l'Algérie, selon le comité de ce village.

BÉCHAR

Lancement des travaux de réalisation de la 1re unité mixte de production de concentré de minerai de fer

Le coup d'envoi officiel des travaux de réalisation de la première unité mixte de production de concentré de minerai de fer du futur complexe sidérurgique de Toumiat (nord de Béchar) a été donné, mardi, par les autorités locales et des responsables du complexe sidérurgique Tosyali de Bethioua (Oran), dans l'objectif de la valorisation du gisement de fer de Gara-Djebilet (Tindouf), a-t-on constaté sur place.

"L'entame de la première phase des travaux de réalisation de cette première unité industrielle mixte du futur complexe sidérurgique de Toumiat, à savoir la viabilisation et l'ouverture des voies pour les besoins de la réalisation de cette unité industrielle, est le fruit d'un protocole d'accord de partenariat signé récemment entre l'entreprise nationale de fer et de l'acier

(Feraal) et Tosyali portant réalisation d'une unité de production de concentré de minerai de fer dans la wilaya de Béchar", a précisé, à l'APS, le directeur des investissements de Tosyali, Ramzi Azzi.

Cette unité industrielle et ses différentes servitudes prévues sur une superficie de 160 hectares, et qui sera réalisée d'ici 24 mois, aura une capacité de production d'un million de tonnes par an de concentré de minerai de fer acheminé du gisement de fer de Gara-Djebilet de Tindouf, a-t-il expliqué.

"La zone de Toumiat, où sera réalisée cette unité mixte qui fait partie du complexe sidérurgique de Béchar, dispose de plusieurs atouts et avantages, dont la proximité de la Route nationale RN-6 de la voie ferrée Béchar-Oran, les ressources hydriques et la

proximité de la cimenterie Saoura relevant du groupe industriel public industriel des ciments d'Algérie (Gica), ce qui va contribuer à la concrétisation de ce projet industriel dans les délais prescrits", a soutenu le même responsable.

Pour sa part, le chef de l'exécutif local, Mohamed Saïd Ben Kamou, a souligné que le lancement des travaux de cette unité qui sera suivie par d'autres unités retenues au titre du projet du complexe sidérurgique de Béchar, est une concrétisation sur le terrain des décisions des hautes autorités du pays pour l'exploitation et la valorisation du gisement de fer de Gara Djebilet (Tindouf), dans le cadre du développement économique et social dans la région.

IN-SALAH

Vers la valorisation de la source thermique Tamezguida

Des démarches sont entreprises pour valoriser la source thermique Tamezguida, dans la commune de Foggaret-Ezzaouia, wilaya d'In-Salah, dans le cadre des efforts de promotion des potentialités touristiques que recèle la région, ont indiqué, mardi, les services de la wilaya.

Les autorités locales entendent par ces démarches exploiter cette source, localisée à 140 km nord du chef-lieu de la wilaya, et la mettre à la disposition des promoteurs touristiques dans le but de mettre à profit ce site à la satisfaction des visiteurs, diversifier les revenus de la commune et répondre aux préoccupations de la population de Foggaret-Ezzaouia, a indiqué la même source.

Lors d'une récente visite dans ce site, le wali d'In-Salah, Abdelkader Bendjima, a instruit les responsables de cette commune de prendre en charge cette future station thermique et sa réhabilitation pour répondre aux exigences des visiteurs de la région et hors-wilaya ralliant cette source pour des fins curatives. Cette source naturelle demeure en quête de potentiel investissement à même d'en faire une valeur économique ajoutée pour cette commune. Dans l'optique de conférer plus d'attractivité à cette future station, le même responsable a, à ce titre, fait part de la projection des opérations d'ouverture des accès à ce site, dont la réalisation d'une route longue de 90 kilomètres reliant le chef-lieu de la commune de Foggaret-Ezzaouia à cette source.

BOUIRA

Raccordement de 103 forages au réseau d'électricité

Au total, 103 forages ont été raccordés au réseau d'électricité à travers plusieurs communes de la wilaya pour une enveloppe financière de 172 millions de dinars, selon des services de la Direction de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) de la wilaya.

« Le nombre de forages raccordés au réseau d'électricité à Bouira a atteint 103 forages alimentés sur les 138 demandes introduites auprès de nos services », a expliqué, à l'APS, le directeur de distribution de l'électricité et du gaz, Khaled Messaoudi. La direction de distribution locale a contribué à hauteur de plus de 17 millions de dinars dans l'enveloppe allouée au projet, selon les détails fournis par M. Messaoudi.

Pour les 35 forages restants, le même responsable a précisé que les travaux sont en cours de réalisation pour le raccordement de 21 forages, alors que des entreprises vont être désignées prochainement pour la réalisation de 6 autres. Les études sont en cours pour la réalisation également de 8 autres forages, a-t-il encore précisé, rappelant que la mise en service en électricité des forages se fait sans condition de paiement préalable des frais des travaux de raccordement.

PÊCHE ET AQUACULTURE

Lancement aujourd'hui de la campagne de pêche au thon rouge

Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Ahmed Badani, a annoncé, mardi à partir de Mostaganem, que le lancement de la campagne nationale de la pêche au thon rouge aura lieu ce jeudi.

Dans une déclaration à la presse en marge de la visite de travail effectuée dans la wilaya de Mostaganem, le ministre a, notamment, déclaré : *"Dans deux jours (aujourd'hui, Ndlr), nous annoncerons le lancement de la campagne nationale de la pêche au thon rouge, marquée cette année par une augmentation du quota accordé à l'Algérie"*, qui est passée (l'augmentation) à 40 tonnes, contre 20 tonnes durant l'année dernière. La campagne, qui vise un volume de 2.046 tonnes, sera marquée par la participation de 34 bateaux spécialisés dans la pêche hauturière

(pêche au large), a précisé le ministre, ajoutant que *"cette augmentation constitue un acquis pour notre pays qui est connu pour son engagement à réaliser la totalité de son quota de thon rouge"*.

M. Badani a fait observer, d'autre part, que *"l'année écoulée a été marquée par des exportations pour un montant de 27 millions de dollars, dans le cadre des démarches du Gouvernement visant à diversifier les exportations nationales hors hydrocarbures"*.

Parallèlement, il sera procédé, durant le mois de juillet prochain, à l'ensemencement de 12 barrages, répartis à l'échelle nationale, où la pisciculture est pratiquée par une soixantaine de professionnels de la filière, a ajouté le ministre.

Cette opération, qui sera initiée en coordination avec le ministère de l'Hydraulique et l'Agence nationale des barrages et transferts (ANBT) permettra de renouveler la production au niveau de ces ouvrages hydriques.

Le ministre a rappelé, dans ce

cadre, que l'Algérie s'est hissée, à l'instar des pays méditerranéens et pour la première fois, à la première catégorie du classement CGPM, établi lors de la dernière réunion de cet organisme et du Fonds mondial de l'alimentation et l'agriculture (FAO), sachant que ce classement est basé sur les critères et les engagements dans le domaine de la pêche durable.

Il est à signaler que M. Badani a supervisé les travaux d'une rencontre scientifique abritée par la salle des conférences de la wilaya, lors de laquelle il a été procédé à la signature de la reconduction de la convention liant, dans le domaine de la recherche scientifique, l'Université Abdelhamid-Ibn Badis de Mostaganem et le secteur de la Pêche et des Productions halieutiques.

La rencontre a été également marquée par la présentation d'une série de projets scientifiques en cours de concrétisation, à l'instar de celui portant sur le quai artificiel expérimental dans la commune de Stidia

et la valorisation des résidus de la crevette comme oligoélément destiné au tilapia rouge et certaines autres espèces aquatiques.

Le programme de la visite du ministre de la Pêche dans la wilaya de Mostaganem comprend également l'inspection du chantier de dragage de sable au niveau du petit port de la commune Sidi Lakhdar et la visite d'une entité industrielle spécialisée dans la fabrication et l'usinage des pièces de rechange destinées aux embarcations de pêche, implantée dans la commune d'El-Hassiane.

APRÈS PLUSIEURS ANNÉES D'ABSENCE Organisation du Salon de l'automobile en juillet

La société Algeria Exhibition, filiale du groupe Safex, a annoncé, mardi dans un communiqué, l'organisation de la 20e édition du Salon international de l'automobile d'Alger au Palais des expositions aux Pins maritimes (Alger), du 9 au 15 juillet 2024, après plusieurs années d'absence.

"Cet événement majeur du secteur de l'automobile est de retour aux pavillons de la Safex, après des années d'absence, et marquera également le retour des amateurs du monde de l'automobile", a indiqué la société.

"Plusieurs espaces seront consacrés à l'exposition, notamment, les pavillons Casbah, Ahaggar, Gourara, Union et Saoura", a ajouté la société, soulignant que cette manifestation, qui s'étalera sur 7 jours, se veut un espace commercial professionnel, avec la participation du secteur de l'automobile, représenté par les marques agréées en Algérie, outre le secteur des services et nombre de compagnies d'assurances et de banques.

Le Salon verra également, selon le communiqué, *"une large participation de différentes marques automobiles agréées en Algérie, ce qui reflète leur ambition d'accéder au marché national afin de répondre aux demandes du client algérien"*.

La société organisatrice a mis en avant, à travers son communiqué, l'importance du Salon de l'automobile d'Alger qui enregistrait, auparavant, l'affluence de 600.000 visiteurs, issus de toutes les wilayas du pays.

Selon le communiqué, un événement dédié aux vélos et motocycles est prévu en marge du Salon international de l'automobile, dont les inscriptions de participation à se poursuivent via la plateforme numérique : <https://registration.safex.dz/login>.

COOPÉRATION ALGÉRO-CONGOLAISE

Un mémorandum d'entente dans le domaine des hydrocarbures

L'Algérie et la République du Congo ont signé, mardi, un mémorandum d'entente dans le secteur des hydrocarbures, portant dynamisation de la coopération bilatérale, notamment à travers l'établissement d'investissements par la Sonatrach au Congo, dans les domaines d'exploration et de services pétroliers, a indiqué un communiqué du ministère.

Le mémorandum a été signé, à Brazzaville, par le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, et le ministre congolais des Hydrocarbures, Bruno Jean-Richard Itoua, en présence du ministre congolais de la Coopération internationale, de l'ambassadeur d'Algérie auprès de la République du Congo, des présidents-directeurs généraux (P-dg) de la Sonatrach et de la Sonelgaz, ainsi que de cadres des deux ministères.

Ce mémorandum porte particulièrement sur *"les opportunités d'investissement de la compagnie Sonatrach dans le secteur d'exploration du pétrole et du gaz dans la République du Congo, la coopération entre la société Sonatrach et la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), notamment en matière d'aval pétrolier, ainsi que la possibilité pour la Sonatrach et ses filiales d'intervenir, au Congo, en matière de services pétroliers et de fourniture d'équipements"*, lit-on dans le communiqué.

Le mémorandum a également, pour objet, le transfert des expertises et expériences dans le développement du secteur du gaz, notamment le Gaz naturel liquéfié (GNL), l'assistance technique en matière des pétrochimies, le développement, la promotion et l'utilisation du Gaz de pétrole liquéfié (GPL), ainsi que dans le domaine de la réduction de l'empreinte carbone dans l'industrie des hydrocarbures.

Le mémorandum porte également sur la coopération en vue d'élaborer le cadre juridique et réglementaire du secteur des hydrocarbures et ce qui concerne les réformes, la création et l'organisation des instances de régulation et de promotion des activités dans le secteur des hydrocarbures, outre la création d'une base de données nationales, notamment dans le domaine minier des hydrocarbures et l'élaboration des contrats-type d'exploration et d'exploitation du pétrole. Il s'agit également des domaines liés au contrôle technique en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement des installations pétrolières, en sus des défis liés aux activités d'hydrocarbures dont la prévention, la protection, la surveillance, la réhabilitation et l'enquête sur les accidents industriels, la formation et le développement du capital humain dans tous les métiers liés au secteur des

hydrocarbures.

A cette occasion, une feuille de route a également été signée entre le groupe Sonatrach et la SNPC, comportant les grandes lignes des procédures mises en œuvre entre les deux sociétés sur la chaîne de valeur des hydrocarbures et la formation, depuis la signature du mémorandum d'entente entre les deux parties.

La feuille de route vise à jeter les bases d'une coopération *"efficace et durable"* dans les domaines de l'exploration, du développement, du transport, de la transformation, de la distribution, de l'approvisionnement et de la commercialisation des hydrocarbures, et prévoit l'échange d'expertises et d'expériences, le développement des compétences professionnelles et la formation des employés de la SNPC, ajoute le communiqué.

Une délégation congolaise se rendra *"prochainement"* en Algérie pour une visite de travail afin de discuter des opportunités de coopération dans le domaine de la gestion de prospection des hydrocarbures et du cadre juridique et réglementaire régissant ces activités.

M. Arkab était en visite en République du Congo du 20 au 22 mai, dans le cadre des efforts visant à *"promouvoir les relations de coopération économique au niveau des relations politiques privilégiées"*.

Pourquoi il faut cesser de faire de l'UNRWA un bouc émissaire

L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est confronté à une pression financière d'origine politique qui menace son avenir et son existence même, mettant en péril la vie et les droits de plus de 5,9 millions de réfugiés palestiniens.

PAR SHATHA ABDULSAMAD

L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est confronté à une pression financière d'origine politique qui menace son avenir et son existence même, mettant en péril la vie et les droits de plus de 5,9 millions de réfugiés palestiniens. Pour des raisons historiques et politiques, la communauté internationale a conçu un régime distinct pour les Palestiniens déplacés de force en 1948, différent des autres problèmes de réfugiés. L'UNRWA étant la seule institution qui subsiste de ce régime unique, sa disparition éliminerait la seule agence internationale permanente s'occupant des réfugiés palestiniens et, partant, de leur sort injuste. Depuis des décennies, Israël mène une campagne contre l'UNRWA visant à effacer la question des réfugiés palestiniens et de leur droit collectif au retour. Bien qu'elle ne soit pas nouvelle, la dernière suppression de fonds de l'agence par les alliés d'Israël est sans précédent par son ampleur et son calendrier dangereux. Cette note politique situe la création du régime distinct pour les réfugiés palestiniens et examine son importance. Il analyse le financement actuel de l'UNRWA dans le cadre de la campagne menée depuis des décennies par Israël pour démanteler l'agence. Enfin, il développe les implications considérables de l'élimination de l'UNRWA et propose une série de recommandations visant à contrecarrer les efforts déployés en ce sens.

Pourquoi un régime distinct pour les réfugiés palestiniens ?

Israël a systématiquement accusé l'UNRWA de nombreuses choses, notamment de perpétuer le problème des réfugiés palestiniens, arguant que ses opérations devraient cesser et que ses responsabilités devraient être transférées à d'autres organismes d'aide internationaux. Outre le fait qu'elles sont infondées, ces accusations occultent également le droit au retour des Palestiniens. Pour diverses raisons historiques et politiques, les Palestiniens déplacés sont traités d'une manière unique dans le cadre du régime international des réfugiés, en dehors du champ d'application de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de ses instruments connexes. Au lieu de cela, les Nations unies ont conçu un cadre institutionnel distinct pour faire face à leur déplacement. Sachant que leur déplacement est un effet combiné du plan de partage des Nations unies de 1947 et de la création de l'État d'Israël, dont les Nations unies sont res-

ponsables, la communauté internationale a reconnu que la question de la Palestine et le sort des Palestiniens déplacés justifiaient des mesures et une attention particulières. Cela s'est traduit par l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) de la résolution 186, qui appelait à la nomination d'un médiateur des Nations unies pour la Palestine. Un jour avant son assassinat par le gang paramilitaire sioniste Lehi, le médiateur de l'ONU, le comte Folke Bernadotte, a recommandé que l'ONU affirme le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs foyers. Conformément à sa recommandation, le 11 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution 194 (III), réaffirmant le droit des Palestiniens déplacés à rentrer chez eux « le plus tôt possible », et établissant la Commission de conciliation des Nations unies pour la Palestine (UNCCP). Cette dernière a assumé les principales fonctions de médiateur, y compris la négociation d'une solution à la question palestinienne. Alors que l'intention des rédacteurs était que les personnes déplacées « soient autorisées à revenir lorsque des conditions stables auront été établies » plutôt que d'être « conditionnées à l'établissement d'une paix formelle », la Commission de conciliation des Nations unies pour la Palestine a été chargée de résoudre le problème de leur retour par le biais d'un compromis pacifique. Comme le retour des Palestiniens dépendait de la reconnaissance par Israël de ce droit collectif, la question du rapatriement des Palestiniens était inextricablement liée à une résolution politique plus large. La CCNUCC est donc devenue la base politique du cadre conçu pour les réfugiés palestiniens. Un an après la création de l'UNCCP et en réponse aux besoins croissants des centaines de milliers de Palestiniens déplacés, l'ONU a créé l'UNRWA avec un mandat temporaire en tant qu'organe subsidiaire de l'AGNU pour fournir des services de secours et de travaux aux réfugiés en attente de leur rapatriement. Ensemble, ces organes institutionnels ont constitué les deux ailes du régime distinct applicable aux Palestiniens déplacés, faisant d'eux le seul groupe de personnes auquel s'applique un système distinct et spécifique. L'idée de maintenir les Palestiniens déplacés dans le champ d'application de l'UNCCP et de l'UNRWA doit être comprise comme un effet combiné du maintien de la pleine responsabilité humanitaire et politique de l'ONU sur leur sort, ainsi que de la nécessité de résoudre leur déplacement par le retour plutôt que par la réinstallation, ce qui a été promu pour d'autres problèmes de réfugiés dans la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. L'UNCCP est tombé en désuétude en 1960 en raison de l'absence de perspectives de parvenir à un règlement politique qui permettrait le retour des Palestiniens déplacés, faisant disparaître ainsi le cadre unique qu'il représentait. Il est important de noter que la disparition de l'UNCCP a mis l'accent sur le financement de l'UNRWA plutôt que sur la résolution des problèmes politiques sous-jacents qu'Israël a mis en place pour empêcher le retour des Palestiniens. En se concentrant sur les symptômes humanitaires du déplacement des Palestiniens au lieu de contester ses fondements politiques, la communauté inter-

nationale et Israël ont cherché à substituer l'aide humanitaire à la justice. Pendant près de 40 ans après sa création, le renouvellement du mandat de l'UNRWA par l'Assemblée générale des Nations unies a été une question de routine. En l'absence de solution politique, l'UNRWA n'était pas seulement l'incarnation de la responsabilité internationale pour la question des réfugiés palestiniens, mais il était également perçu comme un stabilisateur qui empêchait les bouleversements sociaux et politiques dans la région grâce à la fourniture de ses services vitaux.

L'UNRWA et les politiques gouvernementales

Bien que l'Assemblée générale des Nations unies ait renouvelé à plusieurs reprises le mandat de l'UNRWA, qui est désormais la seule agence des Nations unies à s'occuper du sort des Palestiniens déplacés, et l'ait récemment prolongé jusqu'au 30 juin 2026, ce mandat n'est pas assorti d'un financement durable. De plus, les fonds fournis sont souvent assortis de conditions. Compte tenu de la nature temporaire de l'UNRWA, son financement a été rendu dépendant des contributions volontaires. Les contributions les plus importantes à l'UNRWA proviennent historiquement des États-Unis et de l'Allemagne, suivis par l'UE (sur la base des chiffres de 2022). Comme les Palestiniens se voient toujours refuser leur droit au retour, l'UNRWA a dépassé sa durée de vie prévue de plus de sept décennies après sa création. Néanmoins, le caractère volontaire de son financement n'a pas changé, ce qui le rend vulnérable aux caprices politiques des États donateurs. Israël mène depuis longtemps une campagne soutenue contre l'UNRWA, visant à y mettre fin. Alignée sur les racines intrinsèquement racistes du sionisme et de son idéologie coloniale, la guerre d'Israël contre l'UNRWA est associée au fait que l'agence est le seul engagement international qui subsiste en faveur du droit au retour des Palestiniens et qu'elle incarne la responsabilité internationale pour la question des réfugiés palestiniens. Les attaques récurrentes et croissantes d'Israël contre l'UNRWA visent à effacer la question des réfugiés palestiniens et à rejeter leur droit collectif au retour. Depuis sa création par la violence coloniale, Israël n'était pas disposé à accepter le rapatriement des Palestiniens, car il voyait dans leur retour une menace pour son existence. À cette fin, il a mis en place de multiples mesures qui ont empêché le retour d'environ 750 000 Palestiniens déplacés. Conformément aux racines coloniales et racistes de l'idéologie sioniste, l'État nouvellement créé a empêché le retour des Palestiniens dans leurs foyers et sur leurs terres afin de s'approprier la géographie palestinienne sans sa démographie palestinienne, tout en cherchant à les remplacer par des migrants juifs afin d'établir puis de garantir une majorité juive. Cependant, la signature des accords d'Oslo en 1993 et la création de l'Autorité palestinienne (AP) ont donné à Israël de nouvelles occasions d'enterrer définitivement la question des réfugiés palestiniens. Même si le droit au retour ne fait pas l'objet de négociations, la question des réfugiés palestiniens a été reléguée à une question bilatérale israélo-palestinienne et parmi les « questions relatives au statut permanent ».

En conséquence, Israël espérait que les services de l'UNRWA seraient transférés à l'Autorité palestinienne et aux États arabes afin de parvenir à une intégration formelle d'une grande partie de la population réfugiée palestinienne. Tout en refusant de rapatrier les réfugiés palestiniens au motif qu'il doit préserver une majorité démographique juive, Israël a promu l'idée d'installer les réfugiés palestiniens dans leurs États d'accueil comme substitut au rapatriement. Toutefois, les États arabes étant réticents à intégrer les réfugiés palestiniens, Israël avait tout intérêt à affaiblir l'UNRWA afin de contraindre les États arabes à fournir des services à la population réfugiée, ce qui conduirait à leur intégration de facto dans leurs États d'accueil. L'antagonisme d'Israël à l'égard de l'UNRWA est devenu palpable au lendemain des accords d'Oslo. Ses efforts politiques stratégiques pour délégitimer l'agence ont évolué et se sont intensifiés au fil du temps, notamment par la diffusion d'allégations d'antisémitisme, pour n'en citer que quelques-unes. Pour des raisons historiques et politiques, la communauté internationale a conçu un régime distinct pour les Palestiniens déplacés de force en 1948, différent des autres problèmes de réfugiés. L'UNRWA étant la seule institution qui subsiste de ce régime unique, sa disparition éliminerait la seule agence internationale permanente s'occupant des réfugiés palestiniens et, partant, de leur sort injuste. Depuis des décennies, Israël mène une campagne contre l'UNRWA visant à effacer la question des réfugiés palestiniens et de leur droit collectif au retour. Bien qu'elle ne soit pas nouvelle, la dernière suppression de fonds de l'agence par les alliés d'Israël est sans précédent par son ampleur et son calendrier dangereux. Cette note politique situe la création du régime distinct pour les réfugiés palestiniens et examine son importance. Il analyse le financement actuel de l'UNRWA dans le cadre de la campagne menée depuis des décennies par Israël pour démanteler l'agence. Enfin, il développe les implications considérables de l'élimination de l'UNRWA et propose une série de recommandations visant à contrecarrer les efforts déployés en ce sens.

Pourquoi un régime distinct pour les réfugiés palestiniens ?

Israël a systématiquement accusé l'UNRWA de nombreuses choses, notamment de perpétuer le problème des réfugiés palestiniens, arguant que ses opérations devraient cesser et que ses responsabilités devraient être transférées à d'autres organismes d'aide internationaux. Outre le fait qu'elles sont infondées, ces accusations occultent également le droit au retour des Palestiniens. Pour diverses raisons historiques et politiques, les Palestiniens déplacés sont traités d'une manière unique dans le cadre du régime international des réfugiés, en dehors du champ d'application de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de ses instruments connexes. Au lieu de cela, les Nations unies ont conçu un cadre institutionnel distinct pour faire face à leur déplacement.

Deuxième partie à suivre ...

LIGUE 1 MOBILIS

Le MCO n'est plus relégable

Le MC Oran a réalisé une belle opération dans la course au maintien en battant, mardi soir, l'USM Alger (1-0, mi-temps : 1-0) au stade Ahmed-Zabana (Oran), en match comptant pour la mise à jour de la 22e journée du Championnat de Ligue 1 Mobilis de football.



L'unique but de la partie a été inscrit peu avant la pause sur une tête de Merouane Dahar (39e). L'entraîneur espagnol de l'USMA, Juan Carlos Garrido, a été expulsé à la 20e minute de jeu pour contestation de décision de l'arbitre. A la faveur de ce succès, les Oranais s'emparent provisoirement de la 14e place, de premier non-relégable, avec 29 points, et relèguent ainsi l'ES Ben Aknoun à la 15e position de premier relégable (26 pts). L'ESBA compte un

match en retard à disputer à domicile face à l'USMA (23e journée). Il s'agit de la deuxième victoire de rang pour le MCO, après celle décrochée vendredi à la maison face à l'ES Sétif (4-1), et enchaîne un quatrième match sans défaite. En revanche, le club algérois, qui stagne à la 5e place (39 pts), concède un deuxième revers de suite, après celui face à son rival le MC Alger (1-0), résultat qui compromet les chances des Rouge et Noir de terminer la saison sur le podium.

Outre le match face à l'ESBA, l'USMA jouera un autre match de mise à jour en déplacement face au CS Constantine (24e journée). La 27e journée du Championnat se jouera les samedi 25 et dimanche 26 mai, et sera marquée par un duel à distance pour la place de dauphin, entre le CR Belouizdad et le CS Constantine, alors qu'en bas du tableau, le choc des mal-classés entre le MCO et l'ESBA sera certainement décisif pour le maintien.

TOUR D'ALGÉRIE 2024

L'Algérien Nassim Saïdi vainqueur de la 24^e édition

Le coureur algérien Nassim Saïdi de la formation Madar Pro Team a remporté la 24e édition du Tour d'Algérie cycliste 2024 (TAC-2024), dont la dixième et dernière étape, courue mardi entre Annaba-Guelma-Annaba (148,5 km), a été gagnée par le Mauricien Christopher Rogier Lagane.

Christopher Rogier Lagane a franchi la ligne d'arrivée disputée au cours de la Révolution d'Annaba dans le temps de 3h34:45, devançant les deux Algériens Azzedine Lagab (Madar Pro Team) (3h34:46) et Youcef Reguigui de la formation malaisienne Terengganu (3h34:46). Au classement général à l'issue de la dixième et pénultième étape, l'Algérien Nassim Saïdi de la formation Madar Pro Team a endossé le maillot jaune de vainqueur du TAC-2024 après avoir

décroché sur le fil la première place dans le temps de 30h49m31sec, devant le Néerlandais Lars Quaadvilg (30h49m39sec) et le Mauricien Christopher Royhier Lagane (30h51m12sec). De son côté, Hamza Yacine (27 ans) a remporté le maillot vert du cycliste le plus rapide qu'il a porté en neuf étapes sur dix.

La journée de mercredi a vu le déroulement du Grand Prix international d'Annaba dans un circuit fermé de 1,5 km à parcourir 50 fois et, enfin, le Grand Prix international d'Alger, vendredi, long de 1,620 km à parcourir 50 fois. Inscrit au calendrier de l'Africa Tour de l'UCI, le Tour d'Algérie est régi par les règlements de la FAC et ceux de l'Union cycliste internationale. Il est placé sous le contrôle d'un commissaire de course et d'un inspecteur antidopage.



JS KABYLIE

Immortel, Hocine Gasmi

Vingt ans après sa mort tragique, l'avant-centre de la JS Kabylie transfuge du MC Alger, Hocine Gasmi est toujours vivant dans la mémoire collective de la famille de la JSK et du football national.

En effet, la JSK n'a pas oublié cet avant-centre, promis à un bel avenir avant qu'il ne soit ravi aux siens par la faucheuse en plein ascension de sa carrière. Elle l'emporta juste après avoir inscrit de la tête son dernier but le jeudi 18 mai 2000 au stade du 1er-Novembre de Tizi-Ouzou. Ce fut contre l'USM Annaba sur un centre de son coéquipier Fawzi Moussouni venu de la gauche. Hocine Gasmi, au prix d'une détente et d'un heading rageur, réussit à marquer un but mais ne put éviter un choc avec le défenseur adverse Mourad Slatni et surtout le béton de l'aire de jeu contre lequel il avait cogné la tempe en chutant. Un béton sur lequel était posé la pelouse synthétique dégradée à l'endroit où il était retombé violemment et perdit connaissance. Il est amené à l'hôpital de Tizi-Ouzou d'où il a été transféré le lendemain à Paris (France) par vol spécial médicalisé, sur recommandation du neurochirurgien, le Pr Nafa Ioualalène, qui avait effectué en pleine nuit (02 heures), malgré l'insécurité de l'époque, le déplacement de son domicile à Alger jusqu'à Tizi-Ouzou pour le consulter et juger de la gravité de la blessure. Une blessure dont Gasmi ne s'est jamais remis pour avoir rendu l'âme le dimanche 21 mai 2000 à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière de Paris. Ce fut une grande perte pour le football algérien.

Ainsi, en ce mardi 21 mai 2024, la direction de la JSK a tenu à honorer sa mémoire et lui rendre un vibrant hommage en invitant son frère qui s'est vu remettre un maillot de la JSK floqué du n° 9 et du nom de Hocine Gasmi par le président du club, El Hadi Ould Ali, et le directeur général Hakim Medane et ce, en marge d'un match de gala disputé par les U 21, récents vainqueurs de la Coupe de la ligue, face à la formation Fennec Canada, une association sportive d'Algériens expatriés présidée par Abdenour Krebazza, ex-joueur de l'USM Blida, du MC Alger, du CS Constantine, du MC Oran et du MO Constantine. Une rencontre qui s'est soldée par la victoire (2-1) de cette association composée de jeunes Algériens (-23 ans) vivant au Canada actuellement en tournée en Algérie. Une expression de gratitude et surtout un geste contre l'oubli pour dire que Hocine Gasmi est immortel.

BALLE PERDUE



20h25

TMC

Un commissaire des stup propose un deal à un as de la mécanique en détention : en échange de sa liberté, il doit transformer leurs véhicules de service en bolides survitaminés capables de rivaliser avec les grosses cylindrées des trafiquants.

THE OLD OAK



20h10

CANAL+

Dans une ancienne cité minière du nord de l'Angleterre, TJ Ballantyne tient le dernier pub, où ses habitués sont de vieux copains. L'arrivée de réfugiés syriens crée des tensions, d'autant plus que TJ accepte d'accueillir une cantine solidaire...

L'ÉVÉNEMENT



20h10

2

Le chef du gouvernement Gabriel Attal participe à un débat face à la tête de liste du Rassemblement national (RN), Jordan Bardella, en vue des élections européennes. Les deux hommes échangent leurs points de vue sur la place de la France au sein de l'Union européenne et sur les sujets qu'ils pensent être en tête des préoccupations des Français.

UNE JEUNE FILLE QUI VA BIEN



20h10

3

A 19 ans, Irène rêve d'intégrer le Conservatoire d'art dramatique. Solaire et passionnée, toujours prête à blaguer, la jeune femme, juive, vit pleinement l'insouciance de son âge, ses premiers émois amoureux, malgré les lois antisémites dans le Paris de 1942.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

LITTLE BIRD



19h55

arte

En 1968, Bezhig Little Bird, fillette amérindienne de 5 ans, ainsi que deux de ses frères et sœurs sont arrachés à leur famille par les services de protection de l'enfance sur la réserve de Long Pine, au Canada, puis placés à l'adoption. Seul leur grand frère, parti à la chasse avec son père, échappe à cet enlèvement. Désormais âgée d'une vingtaine d'années, Bezhig, renommée Esther Roseblum par sa famille adoptive, vit à Montréal, prépare le barreau et se trouve sur le point de se marier. Le racisme larvé dont elle fait l'objet génère toutefois en elle un profond malaise, qui la pousse à partir en quête de réponses sur ses origines...

JAMES WEBB, VOYAGE AUX ORIGINES DE L'UNIVERS



20h05

5

Observer le ciel, c'est remonter le temps : nous voyons la Lune telle qu'elle était il y a une seconde ; le Soleil, il y a huit minutes. Le télescope Hubble a permis de voir l'univers tel qu'il était il y a treize milliards d'années. Mais le James Webb va permettre de regarder encore plus loin, jusqu'au temps qui a suivi le Big Bang, lors de la formation des toutes premières étoiles. Depuis sa mise en service, en juillet 2022, cette extraordinaire machine a déjà repoussé les limites des connaissances humaines et pourrait révéler l'existence d'une forme de vie extra-terrestre. Ce film fait découvrir l'épopée de sa conception et de sa fabrication.

NE JOURNÉE EN ENFER



20h10

6

De nouveau sur la brèche, l'inspecteur McClane et un brave commerçant à qui il doit la vie sont forcés de mener un jeu de piste, aussi explosif que meurtrier, organisé par un terroriste particulièrement retors et qui a une idée en or derrière la tête.

LA LIGNE VERTE



20h05

Chérie 25

Au soir de sa vie, un vieillard se remémore l'époque où, gardien-chef du couloir de la mort d'une prison de Louisiane, il fit la connaissance d'un colosse noir doué de pouvoirs surnaturels. Cette rencontre a bouleversé à jamais son existence.

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com
La rédaction
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	03:42
Dohr	12:45
Asr	16:34
Maghreb	19:53
Icha	21:34

ATTEINTE D'UN CANCER

TRANSFERT DE BAHIA RACHEDI EN FRANCE

L'actrice algérienne Bahia Rachedi, âgée de 75 ans, a été transférée à Paris, hier, le mercredi 22 mai pour recevoir des soins médicaux spécialisés. Plusieurs médias nationaux ont rapporté cette information», soulignant l'importance de son état de Santé.

Bahia Rachedi a déjà subi une deuxième séance de soins au centre Pierre et Marie Curie d'Alger. Cependant, son état nécessite des traitements supplémentaires qu'elle recevra en France. La décision de la transférer à Paris intervient après une évaluation médicale approfondie par ses médecins en Algérie.

Le président de la République algérienne, Abdelmadjid Tebboune, a pris une décision significative en assurant la prise en charge médicale complète de Bahia Rachedi. Il a personnellement ordonné son transfert à l'étranger pour qu'elle puisse bénéficier des meilleurs soins possibles. Cette initiative démontre l'engagement des autorités algériennes envers leurs artistes et leur bien-être.

Le 2 mai dernier, Bahia Rachedi, l'une des icônes du cinéma algérien, a partagé mercredi soir les détails de son diagnostic de cancer et le début de son traitement au Centre Pierre et Marie Curie, du CHU Mustapha Bacha à Alger.

Bahia Rachedi est une figure emblématique du cinéma et de la télévision



algérienne. Sa carrière s'étend sur plusieurs décennies, et elle a marqué de nombreuses générations avec ses performances mémorables. Ses fans et

collègues du monde artistique suivent de près l'évolution de son état de santé, espérant son rétablissement rapide.

VISA SCHENGEN

LES ALGÉRIENS PARMIS LES DEMANDEURS LES PLUS RECALÉS EN 2023/2024

Le dernier rapport du site SchengenVisaInfo révèle des statistiques préoccupantes concernant les demandes de visa Schengen émanant de nombreux pays africains. En 2023, une majorité des pays ayant un taux de refus élevé se trouvent sur le continent africain, et l'Algérie figure parmi les plus touchés. Environ 30 % des demandes algériennes ont été rejetées, une situation qui souligne les difficultés rencontrées par les demandeurs. La France, en particulier, a enregistré un nombre important de refus pour les Algériens. Sur les quelque 185 000 demandes de visa Schengen soumises par les Algériens, plus de 93 000 ont été refusées. Les consulats français en Algérie affichent des taux de refus significatifs : à Alger, le taux de rejet est de 31 %, à Annaba, il atteint 37,80 %, et à Oran, 35,20 %. En détail, sur 152 414 demandes déposées à Alger, 47 722 ont été refusées ; à Oran, 25 514 des 73 215 demandes ont été rejetées ; et à Annaba, 19 915 des 53 379 demandes ont été refusées.

En 2023, les pays Schengen ont reçu un total de 353 273 demandes de visa de la part des Algériens. Parmi celles-ci, 198 093 ont été approuvées, tandis que 106 815 ont été rejetées, ce qui

représente un taux de refus global de 30,23 %. Ces chiffres mettent en lumière les défis persistants pour les demandeurs de visa algériens.

Quels sont les pays avec les taux de refus de visas Schengen les plus élevés ?

En 2023, près de 16 % des 10,3 millions de demandes de visa Schengen ont été rejetées. Les données révèlent ainsi une disparité notable dans l'acceptation des demandes, affectant particulièrement les ressortissants des pays africains et asiatiques. Parmi les dix nationalités les plus refusées, six sont africaines et trois asiatiques, illustrant les défis disproportionnés auxquels ces demandeurs sont confrontés.

«Les statistiques du rapport montrent que les Comores sont le pays avec le taux de refus le plus élevé, atteignant 61,30 %. Sur 3 767 demandes émanant des Comores, 2 177 ont été refusées», soulignant une tendance alarmante. D'autres pays comme la Grèce (56,4 % de refus), la Guinée-Bissau (51 %), le Pakistan (49,6 %) mais aussi le Ghana (47,5 %) suivent également avec des taux de refus élevés.

FAF

Rabah Saadane nommé coordinateur général du collège technique national

«L'ex sélectionneur national, Rabah Saadane, a été nommé Coordinateur général du collège technique national», a indiqué la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel.

«Cette nomination intervient suite à la décision du président de la Fédération algérienne de football, Walid Sadi en concertation avec le directeur technique national, Ameur Mensoul», indique la FAF.

«Je suis heureux de pouvoir servir une nouvelle fois mon pays. Je remercie encore une fois le président de la FAF, Walid Sadi pour sa confiance. Je serai honoré d'apporter mon expérience pour aider au développement du football algérien. L'installation de ce collège technique est une excellente chose pour notre football et tous ensemble on fera le nécessaire pour contribuer à sa progression», a déclaré le doyen des entraîneurs algériens, Rabah Saadane.

De son côté, le directeur technique national, Ameur Mansoul a déclaré à propos de cette nomination : «Nous sommes heureux à la direction technique de pouvoir compter sur l'un des monuments du football algérien, en l'occurrence, Rabah Saadane. Je suis convaincu qu'il apportera beaucoup à notre football de par ses connaissances, ses expériences et son vécu. Le football algérien a besoin de lui et nous sommes honorés de l'avoir parmi nous.».

Le collège technique national a tenu sa deuxième réunion, hier mardi, portée essentiellement sur la présentation du projet sur les dispositions réglementaires ainsi que sur la gestion des championnats des jeunes catégories pour la saison à venir.

CHLEF

Une personne mortellement percutée par un train

«Un cinquantenaire a été mortellement percuté, mardi soir, par un train Coradia dans la commune d'Oum Drou (est de Chlef)», a-t-on appris auprès de la Direction de la Protection civile (PC) de wilaya.

«L'accident est survenu aux environs de 20h à El Bsakra, commune d'Oum Drou, lorsqu'un cinquantenaire a été percuté par un train de voyageurs Coradia, assurant la liaison Alger-Oran, précise le communiqué de la Cellule de communication du même corps», ajoutant que la victime a succombé à ses blessures sur place.

Les unités de la PC sont intervenues afin de transférer la dépouille de la victime aux services hospitaliers de Chlef.

«Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de l'accident», selon la même source.

EL BIAR

Importante saisie de résine de cannabis et de comprimés psychotropes

Les services opérationnels de police, représentés par la police judiciaire de la troisième circonscription administrative d'El Biar, ont réussi à mettre hors d'état de nuire trois suspects, dont une femme, impliqués dans une importante affaire de détention et de commercialisation de produits psychotropes. C'est ce qu'annonce ce mercredi un communiqué de la DGSN. Celui-ci fait également état de la découverte et de la saisie de 2 kilos et 100 grammes de résine de cannabis, ainsi que de 303 capsules psychotropes, contenant par ailleurs des produits psychotropes. Après finalisation des procédures légales de rigueur, les suspects ont été déférés devant la justice pour constitution d'une bande de malfaiteurs, ainsi que détention et commercialisation de divers produits psychotropes.